

En 1975, M. Fullerton, par l'entremise du très honorable premier ministre, déposait son rapport au Sénat et à la Chambre des communes, et en juillet 1975, plus exactement le 17 juillet 1975, on établissait un Comité spécial mixte de la région de la Capitale nationale, lequel a commencé à siéger en 1975. Plusieurs témoins, monsieur le président, sont venus comparaître devant ce comité pour faire des instances, entre autres, le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) responsable de la Commission de la capitale nationale devant le Parlement.

La Commission de la capitale nationale était représentée à cette période par M. Edgar Gallant, qui est aujourd'hui président de la Commission de la Fonction publique du Canada. Les représentants de la Communauté régionale de l'Outaouais, de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et de nombreux autres témoins ont comparu devant ce comité. Dans plusieurs instances, on reprochait à la Commission de la capitale nationale d'œuvrer dans des secteurs qui selon certains témoins ne lui appartenaient pas, et qui devraient, selon eux, appartenir aux provinces ou aux municipalités de la région. On lui reprochait son processus de planification local. Monsieur le président, ceux qui demeurent des deux côtés de l'Outaouais savent très bien que voilà 15, 20 ou 25 ans, les villes et les municipalités de notre région n'avaient pas ou à peu près pas de services d'urbanisme et même, à certains moments, on demandait à la Commission de la capitale nationale de leur prêter des spécialistes dans ce domaine.

● (1722)

Monsieur l'Orateur, les choses sont bien différentes aujourd'hui des deux côtés de l'Outaouais. Je viens de mentionner que du côté d'Ottawa se trouve la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et, du côté québécois, nous avons la Communauté régionale de l'Outaouais. Depuis l'établissement de ces deux communautés, il est beaucoup plus facile pour les représentants de la Commission de la capitale nationale d'établir un dialogue sur la planification de la région ainsi que dans d'autres domaines.

On a aussi reproché à la Commission de la capitale nationale l'achat massif de terrains du côté québécois. Je vais maintenant parler du côté québécois, au sujet duquel je suis plus familier, mais, monsieur le président, même si dans certains milieux on nous accuse d'avoir fait des achats massifs de terrains, nous savons que si la Commission de la capitale nationale ne les avait pas achetés, peut-être auraient-ils pu l'être par des intérêts étrangers, comme cela s'est produit dans le cas du secteur de Templeton, il y a trois ou quatre ans.

Lorsque les représentants de la Commission de la capitale nationale de l'époque avaient témoigné devant le comité des prévisions budgétaires en général afin d'expliquer leurs crédits supplémentaires, j'avais attiré l'attention du public sur ce sujet sans toutefois percevoir aucune réaction. Il semble que pour certaines personnes, lorsqu'il s'agissait de la Commission de la capitale nationale qui, au nom du gouvernement canadien faisait des achats de terrains, c'était comme s'il se fût agi d'un gouvernement étranger. Pourtant, c'était avec des deniers publics perçus à travers le Canada que s'effectuaient les transactions.

Dans la motion, on reproche à la Commission de ne pas consulter les municipalités, les villes et les autres organismes, et de ne pas collaborer avec eux. Pour ma part, je désire

Capitale nationale

mentionner qu'il est maintenant plus facile de le faire. Depuis dix ans, la Commission de la capitale nationale a connu quatre présidents: MM. Douglas Fullerton, Edgar Gallant, Pierre Juneau et l'honorable C. M. Drury.

Et à ce moment-ci je voudrais ouvrir une parenthèse. J'ai été étonné des commentaires de l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott), lorsqu'elle fit ses remarques du 30 janvier 1978. Elle faisait allusion à certains commentaires d'éditoriaux à l'époque où M. Drury était nommé président de la Commission de la capitale nationale. Mais, monsieur le président, pourquoi avoir un doute lorsqu'une personne a occupé des fonctions politiques et qu'elle passe à d'autres responsabilités. Au départ, on semble douter des possibilités que cette personne puisse relever les nouveaux défis. Je veux me joindre avec plaisir à mes collègues de Hull et d'Ottawa-Ouest en ce qui a trait au titulaire actuel à la présidence de la Commission de la capitale nationale, l'honorable C. M. Drury. Je connais M. Drury depuis plusieurs années et il a été, entre autres, ministre des Travaux publics. C'est un résident de l'Outaouais, et je suis certain que M. Drury sera en mesure de relever les défis des nouvelles responsabilités qu'on lui a confiées.

Monsieur le président, on reprochait différentes choses à la Commission de la capitale nationale. Mais nous savons que la Commission de la capitale nationale a aussi posé des gestes positifs qui sont à son crédit; hélas! je n'ai pas le temps, au cours de la courte période de temps qui m'est accordé, de les mentionner tous. Toutefois j'espère que la population est familière avec les gestes positifs que la Commission de la capitale nationale a apportés, ainsi que des réalisations pour les deux côtés de l'Outaouais. Il m'en vient une à l'esprit. Monsieur le président, sans doute qu'avant 1974 ou 1975, lorsqu'un fonctionnaire ou un passager partait de Buckingham pour venir à Ottawa, il avait à payer deux tarifs. C'était la même chose pour une personne qui venait d'Ottawa et qui voulait se diriger du côté québécois. Grâce à la coopération financière de la Commission de la capitale nationale et des deux communautés, maintenant ces passagers ne paient seulement qu'un tarif.

Aussi la Commission de la capitale nationale, au nom du gouvernement canadien, a participé à des améliorations du réseau routier du côté québécois, entre autres à l'élargissement du boulevard Maloney, à la construction du pont du Portage et du pont des Draveurs. J'espère aussi que le problème qui existe présentement relativement à la construction de l'usine d'épuration à Templeton se réglera le plus tôt possible. Le gouvernement canadien, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale, est prêt à participer aux coûts de la construction de cette usine d'épuration à Templeton.

On est sans doute au courant du problème qui existe. C'est en 1977 que le maître d'œuvre de la construction de ces travaux, soit le gouvernement du Québec, avait demandé des soumissions et le plus bas soumissionnaire était une compagnie avec bureau à Ottawa, et pour des raisons qu'on connaît, les travaux sont encore en plan. Encore jeudi dernier, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, le député de Papineau (M. Ouellet), assurait la population de l'Outaouais québécois que le gouvernement fédéral est encore prêt à contribuer financièrement pour les travaux de l'usine d'épuration. On sait aussi que les travaux sont commencés pour l'égout collecteur régional lequel commence à Aylmer et doit se rendre à l'usine d'épuration à Templeton.